

Groupe de travail du CHSCT du 13 décembre 2019 sur les agents en difficulté :

Quand la DRFiP 31 essaie de faire diversion pour ne pas traiter les problèmes de fond ...

Toulouse, 19 décembre 2019

Après le suicide de notre collègue Pascal JAN il y a plus de trois ans, le troisième volet du groupe de travail initié à notre demande en juin 2019 se tenait ce 13 décembre après-midi.

La DRFiP 31 a tenté de noyer l'objectif initial du groupe de travail dans un salmigondis de mesures plus théoriques les unes que les autres. La délégation CGT a recentré le débat sur ce qui avait motivé notre demande, c'est-à-dire le suicide de notre collègue **pour lequel le tribunal administratif a condamné l'administration. Il a reconnu que les fautes commises ont précipité en partie le passage à l'acte** (cf. notre tract du 19 juin dernier <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article338> intitulé « **Pour que les droits et garanties soient respectés et que l'irréparable ne se reproduise plus** »).

La représentante de l'administration de la DRFiP 31 a été véhémement. Elle a accusé la CGT de vouloir trouver des coupables dans cette affaire. Selon elle, les mesures appropriées ont été prises au sein de la DRH pour sécuriser les procédures. Quelles mesures ? **La CGT a exigé la fiche de procédure remise aux agents RH en charge de ces dossiers afin que les représentants en CHSCT et les acteurs de prévention puissent émettre un avis et des propositions sur les mesures prises par le directeur.**

Un refus catégorique nous a été opposé. Le représentant CGT de la DRFiP 31 a donc quitté la réunion !

Dans ces conditions, pourquoi notre direction a-t-elle décidé de participer à ce groupe de travail ? Une case de plus cochée au dialogue dit-social ? La recherche de responsabilités dans cette grave affaire n'est pas du ressort de la CGT. Si une faute professionnelle est avérée, il est du rôle du directeur général dde prendre les mesures qu'ils souhaite voir mises en œuvre.

Nous tenons à rappeler notre demande exprimée publiquement dans le tract précité :
« La CGT a tout mis en œuvre pour que les instances représentatives du personnel jouent leur rôle et examinent la gestion des droits et garanties des personnels et en particulier les congés de maladie et de longue durée. »

Nous continuerons donc à dénoncer le fait que **les directions des ministères financiers (DGFIP, Douane...), dans le plus grand déni, refusent la communication aux organisations syndicales nationales des événements graves tels que les suicides et tentatives de suicides (même ceux reconnus de la responsabilité du travail), ainsi**

que le nombre de déclarations de demande d'imputabilité ou celui des refus d'imputabilité au service.

Sur les six derniers mois, notre syndicat a recensé dix suicides – dont deux sur le lieu de travail (Longwy et Yvetot) – et trois tentatives de suicides – dont deux sur le lieu de travail.

Le suicide est toujours le résultat d'une multiplicité de causes. La recherche du lien avec le travail devrait se cantonner à la reconstruction du parcours de santé au travail, en dehors de toute autre cause extérieure possible. Ce ne sont pas les pseudo-plans de prévention des RPS successifs qui ignorent dans leur quasi-totalité la prévention primaire et ne portent pour l'essentiel, que sur des méthodes de « *gestion de la souffrance* » ou de « *repérage des fragilités personnelles* » qui peuvent apporter des solutions.

Lors de notre première rencontre avec le directeur actuel, M. Perrin, nous nous étions émus des difficultés que rencontraient les agents qui demandaient une audience au service « ressources humaines », quittant parfois les locaux plus abattus qu'avant la rencontre.

C'était sans compter les conséquences des restructurations programmées ! **Ne doutons pas que les services en charge de la gestion des agents devront faire face à l'augmentation des difficultés humaines qui ne manqueront pas de survenir. La direction et l'encadrement devront pleinement assumer leurs responsabilités !**

La CGT Finances publiques 31 a toujours pris les siennes dans la défense des dossiers individuels qui lui étaient signalés, au besoin par le dépôt de procédures d'alerte pour les cas que nous jugions les plus préoccupants.

Dernière minute :

Le représentant de la CGT Finances publiques 31 à ce groupe de travail a été « invité » à un entretien par le directeur du Pôle pilotage et ressources «comme suite à l'incident lors du groupe de travail ». Pour la CGT, il ne s'agit nullement d'un incident, mais seulement une volonté manifeste de l'administration de fuir ses responsabilités, ainsi qu'une tentative d'entrave évidente à l'action du CHSCT. Nous avons rappelé combien nous avons évité de mettre de l'huile sur le feu dans la gestion de ce dossier. Au final, le directeur s'est engagée à fournir, début janvier, les fiches de procédures réclamées concernant la gestion des congés de longue maladie et de longue durée. Un agent est également en cours de recrutement pour s'occuper spécifiquement de nos collègues éloignés des services. Deux revendications qui avait été posées lors du groupe de travail. Tout ça pour ça ...

La CGT reste vigilante au traitement des agents en difficulté.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT !